



## Divorce pour abandon de domicile

-----  
Par Bob34

Bonjour

Je viens d'entamer une procédure de divorce pour abandon de domicile par mon épouse. Mon avocate affirme ne pas pouvoir procéder puisque je n'ai pas l'adresse de mon épouse.

Ayant déjà réglé 3/4 du forfait de 2.600? je ne sais plus que faire.

Par ailleurs, le cabinet de mon avocate publie sur son site 'Le juge prononce le divorce... même si le second conjoint est introuvable'.

Pourriez-vous vous, s'il vous plaît, éclairer à ce sujet ?

Merci beaucoup !

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Si l'avocat ne sait pas comment pourrait on savoir mieux ?

Sans son adresse vous ne pouvez pas la convoquer au tribunal.

Après 1 an de séparation vous pourrez tenter ceci

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10568  
[/url]